



L'Europe s'engage  
en Bretagne

Avec le Fonds européen  
pour les affaires maritimes et la pêche

# DLAL FEAMP 2014 – 2020 : Evaluation finale

## RAPPORT

**PACTE MARITIME,  
LE VOLET TERRITORIAL DU FEAMP**

Le FEAMP est le Fonds Européen dédié aux Affaires Maritimes et à la Pêche qui accompagne la mise en œuvre de la politique commune de la pêche. Le volet territorial du FEAMP est un programme européen qui vise à positionner les activités de pêche et d'aquaculture au cœur du projet de développement des territoires maritimes, dans une démarche de développement local porté par les acteurs locaux. Ce volet territorial du FEAMP permet la mise en réseau des acteurs, incite aux projets collectifs, pilotes ou innovants pour le territoire maritime du Golfe et du Trégor.

**UN PROGRAMME CONSTRUIT  
POUR ET AVEC LES PROFESSIONNELS**

Il s'agit d'une ambition commune et collective pour la pêche et les cultures marines du Pays de Guingamp et de Lannion-Trégor Communauté (chef de file).

Les acteurs du territoire ont choisi de s'appuyer sur le volet territorial du FEAMP pour mettre en place un « PACTE maritime : vers une Pêche et une Aquaculture Concertées et Territorialisées, pour le partage d'une Education maritime ». Il s'agit de faire émerger une ambition maritime partagée tout en développant les relations et les solidarités entre l'amont et l'aval des territoires, entre les activités économiques, créant ainsi une dynamique commune articulée en trois défis.

**3 DÉFIS**

1. DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS MARITIMES
2. AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET ÉDUIQUER À LA GESTION DES MILIEUX MARINS
3. CONFORTER LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE LITTORALE

**PACTE Maritime**  
VERS UNE PÊCHE  
ET UNE AQUACULTURE  
CONCERTÉES ET TERRITORIALISÉES  
POUR LE PARTAGE D'UNE ÉDUCATION MARITIME

**EMGLEV Mor**  
WAR-ZU URPESKETAEREZH  
HAG UN DOURC'HOUNEZEREZH  
KENDIVIZET HA TIRIADELAET  
D'YTT RANNAOÙ EKONOMEZH AN BOD

Vous êtes une association,  
une collectivité, une entreprise,  
un groupement de professionnels...  
et votre projet est lié aux filières  
de la pêche et des cultures marines ?  
Le PACTE maritime peut vous accompagner  
si votre projet s'inscrit dans l'une des  
7 fiches-action ci-contre :

www.lannion-tregor.com



# SOMMAIRE

## 1 Le cadre de l'évaluation

1. Contexte
2. Objectifs
3. Questions évaluatives
4. Méthodologie
5. Calendrier

## 2 Les résultats de l'évaluation

### **1. Appréciation de la stratégie sur le territoire du quartier maritime de Paimpol**

- 1.1 Une stratégie DLAL construite pour et avec les professionnels du territoire
- 1.2 Une stratégie pertinente au profit des acteurs du territoire
- 1.3 Une stratégie toujours d'actualité ?
- 1.4 Une échelle territoriale adaptée

### **2. Appréciation de la démarche « DLAL » sur le territoire**

- 2.1 Appréciation des fondamentaux de la démarche sur le territoire
  - 2.1.1 L'ancrage territorial, de la genèse de la stratégie au développement de projet
  - 2.1.2 L'Approche partenariale, un atout de la démarche DLAL
  - 2.1.3 De l'approche partenariale à la coopération : le pas n'est pas encore fait...
  - 2.1.4 Un programme qui soutient l'innovation, dans les projets et dans la démarche territoriale
- 2.2 Analyse de l'efficacité de la gouvernance, de la communication et des moyens humains et financiers
  - 2.2.1 La Commission Mer et Littoral, une instance clef pour la gouvernance du programme et le maintien de la mobilisation des acteurs
  - 2.2.2 Le comité de programmation, une instance superflue
  - 2.2.3 L'accompagnement par l'équipe du GALPA, un des facteurs clefs de la réussite
  - 2.2.4 La valorisation du programme, des projets

## 3 Les Perspectives

- 1. Une expérience positive**
- 2. Des points de vigilance à prendre en compte pour l'avenir**
- 3. Des défis à relever pour transformer l'essai sur une nouvelle programmation**



# Le cadre de l'évaluation

## 1. Contexte

Au regard de l'inscription dans les Contrats de partenariat des Pays du Trégor et de Guingamp et de l'orientation partagée « Développer la dimension Terre & Mer des territoires » et de la cohérence stratégique et géographique du quartier maritime de Paimpol, une candidature commune a été déposée par les Pays de Lannion-Trégor Communauté (chef de file) et de Guingamp suite à l'appel à projets DLAL FEAMP lancé le 25 novembre 2015 par le conseil régional.

Lannion-Trégor Communauté anime et gère depuis 2017 le programme DLAL FEAMP axé sur la stratégie « PACTE maritime ». Il s'agit de faire émerger une ambition maritime partagée tout en développant les relations et les solidarités entre l'amont et l'aval des territoires, entre les activités économiques exercées sur le littoral, créant ainsi une dynamique commune qui se décline de la manière suivante :

- Développer l'accessibilité aux activités maritimes
- Améliorer la connaissance et éduquer à la gestion des milieux marins
- Conforter la pêche et l'aquaculture par le développement de l'économie littorale », fondé sur le constat de disparités croissantes sur le territoire et sur la prise de conscience de la nécessité d'agir pour limiter les risques de décrochage de certaines parties du territoire.

Le quartier maritime de Paimpol s'est donc vu attribué une enveloppe de 1 061 127 € de FEAMP dédiée au développement de cette stratégie sur 4 ans, le programme ayant démarré en septembre 2017 et se clôturant en 2021.

Près d'une vingtaine de projets ont été soutenus sur le territoire pour apporter des réponses à cette problématique.

A la veille de la clôture administrative du programme, les acteurs du Groupe d'Action Locale Pêche Aquaculture (GALPA), en charge de l'animation et de la gestion du programme sur le territoire, ont souhaité évaluer le chemin parcouru avant d'engager les travaux d'élaboration de la candidature au futur programme DLAL FEAMPA 2021 – 2027.

### Contexte réglementaire :

La convention entre le GALPA et la Région Bretagne, signée en 2017, prévoit le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DLAL par le GALPA. Les mesures d'évaluation prévues sont l'évaluation in itinere et l'évaluation finale du programme.

#### 3.1. Contexte et objectifs de l'évaluation

L'évaluation in itinere se fait par la publication d'un rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) par le GALPA, qui contient le bilan technique et financier ainsi que la valeur des indicateurs définis dans la stratégie du GALPA. Pour le DLAL FEAMP, les indicateurs communs à tous les GALPA sont 3 indicateurs de résultats sur l'emploi : le nombre d'emplois créés, le nombre d'emplois maintenus et le nombre d'entreprises créées par le DLAL.



Les objectifs généraux de l'évaluation sont de faire le bilan de la programmation actuelle et de proposer des améliorations pour préparer la candidature suivante qui a été lancée par la Région Bretagne en novembre 2021.

## 2. Objectifs de l'évaluation finale

L'évaluation du programme DLAL FEAMP visait l'objectif principal suivant : **Quelle est la valeur ajoutée de la démarche DLAL FEAMP sur notre territoire ?**

Cette question sera traitée sous les angles suivants :

- ✓ Appréciation de la stratégie sur le territoire du quartier maritime de Paimpol
- ✓ Appréciation de la démarche sur le territoire :
  - Appréciation des fondamentaux de la démarche sur le territoire
  - Analyse de l'efficacité de la gouvernance, de la communication et des moyens humains et financiers

L'objectif ultime de l'évaluation est d'identifier des pistes potentielles d'évolution de la stratégie DLAL FEAMP et de la gouvernance en vue d'une éventuelle candidature au programme nouvelle génération.

## 3. Questions évaluatives

A l'échelle du quartier maritime de Paimpol, l'évaluation finale du programme DLAL FEAMP est articulée autour des questions suivantes :

### 1. Question évaluative n°1 concernant la stratégie DLAL FEAMP :

Dans quelle mesure les projets financés par le DLAL FEAMP répondent-ils le mieux aux enjeux identifiés du territoire :

- 1- Développer l'accessibilité aux activités maritimes,
- 2- Améliorer la connaissance et éduquer à la gestion des milieux marins,
- 3- Conforter la pêche et l'aquaculture par le développement de l'économie littorale

Il s'agit également de vérifier la pertinence du périmètre géographique d'intervention du GALPA, qui correspond au quartier maritime de Paimpol.

### 2. Question évaluative n°2 concernant la valeur ajoutée de la démarche DLAL FEAMP

Parmi les fondamentaux DLAL, la valeur ajoutée concernant la stratégie locale de développement, le partenariat local public-privé notamment au sein du GALPA ainsi que l'approche ascendante est à démontrer. La question de la mise en œuvre de démarches innovantes a été largement débattue à l'échelle nationale et régionale.

**Il est donc intéressant d'évaluer à l'échelle locale la valeur ajoutée en termes d'innovation, les démarches collective, l'ancrage territorial, de concertation et la coopération ainsi que d'évaluer la gouvernance du programme et les moyens affectés à l'animation et gestion.**



**2a- La démarche DLAL FEAMP a-t-elle favorisé la mise en œuvre de projets collectifs ? faciliter l'émergence de projets à fort ancrage territorial ? favoriser le développement d'approches innovantes en termes de contenu et/ou de méthode ? favoriser la mise en œuvre de projets de coopération entre territoires ? favoriser la concertation pour la mise en œuvre du projet ? permis de développer la coopération entre acteurs du territoire ou hors territoire ?**

**2b- la gouvernance du programme : Les instances de pilotage du GALPA et l'accompagnement des porteurs de projets ont-ils été suffisamment efficaces pour contribuer à la réussite du programme ?** Il s'agira dans cette dernière question de mesurer et d'analyser les modalités de fonctionnement de la CML et du Comité Unique de Programmation, de l'animation/gestion du programme, des outils et de la communication.

#### 4. Méthodologie

##### 1. Quelle période est prise en compte ?

Période couverte par le programme : soit **de septembre 2017 à octobre 2021**

##### 2. Quelles parties prenantes vous intéressent ?

Membres de la CML, porteurs de projets, techniciens, membres des CUP du PETR du pays de Guingamp et de Lannion-Trégor Communauté

##### 3. Ressources à disposition – Etat des lieux des connaissances disponibles sur le programme :

- Dossier de candidature
- Rapports annuels
- Tableaux de suivi
- Liste des projets auditionnés
- Outils de communication
- Résultat de l'enquête sur la gouvernance Leader (CML du 6 février 2020)

##### 4. Outils de collecte d'information :

La collecte d'information se base sur l'expression des acteurs concernés par l'évaluation, sous forme d'ateliers ou d'entretiens. Cette étape a été en outre l'occasion de remobiliser les acteurs du territoire et d'obtenir une vue d'ensemble des perceptions concernant la mise en œuvre du DLAL FEAMP. Elle se formalise au travers de :

- 11 entretiens individuels auprès des porteurs de projets (publics et privés), représentant 9 structures différentes. La quasi-totalité des structures bénéficiaires du programme ont ainsi été auditionnées.
- 1 enquête auprès des membres de la CML (publics et privés) avec 8 réponses sur 25 structures membres, soit un taux de participation de 32%. 85% des membres ayant répondu sont issus du collège privé.
- 3 ateliers spécifiques sur certains axes en CML (gouvernance, stratégie)
- 1 atelier spécifique dans chacun des Comité Unique de Programmation
- 1 enquête « Regard croisé » avec d'autres territoires DLAL à l'échelle nationale.



## 5. Modalités de restitution des travaux

Le présent rapport d'évaluation comprend les résultats des entretiens et ateliers menés, ainsi que les recommandations et mises en perspective pour la préparation du prochain programme DLAL FEAMPA.

Une synthèse de ce rapport a été présentée en CML le 25 novembre 21, en complément de la présentation menée par la Région concernant le bilan de la concertation réalisée sur l'ensemble des GALPA bretons.

## 6. Conditions de réalisation de l'évaluation

L'évaluation a été réalisée en interne. Cette auto-évaluation a été réalisée par l'équipe d'évaluation qui s'organisait des points d'étape réguliers. Elle était composée :

- pour Lannion-Trégor Communauté, de la cheffe de projet programme européens et de la chargée de mission politiques contractuelles,
- pour Guingamp-Paimpol Agglomération, de la chargée des politiques contractuelles et de la relation aux communes.

La CML constitue l'instance de suivi et de pilotage de l'évaluation.

## 5. Calendrier

Étapes	Structures / Instances	Objectifs	Calendrier
PHASE PREPARATOIRE	Conseil régional de Bretagne	Réunion technique sur le cadre de l'évaluation DLAL FEAMP	11/01/2021
	Commission Mer et Littoral	Accord de principe sur le lancement de l'évaluation	18/02/2021
	Le Réseau DLAL FEAMP	Groupe de travail « évaluation DLAL FEAMP » (A garder ?)	04/03/2021
	Equipe d'évaluation	Définition d'une méthode de travail : calendrier, diagnostic, groupe de travail, gouvernance, partage des tâches	19/03/2021
	LTC-GPA/ équipe technique évaluation	Rédaction du cahier des charges de l'évaluation	Mars 2021
	LTC- Quimper Cornouailles Développement- Côte d'Emeraude-Rance et Baie du Mont Saint Michel	Réflexion et groupe de travail sur l'évaluation croisée	Mars 2021



Étapes	Structures / Instances	Objectifs	Calendrier
	Co-Présidents	Présentation du cahier des charges de l'évaluation	30/03/2021
MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION	Commission Mer et Littoral	Atelier : Evaluation intermédiaire, premier bilan de la gouvernance	06/02/2020
	Commission Mer et Littoral	Ateliers sur la gouvernance et la communication	20/05/2021
	CUP	Atelier PETR du Pays de Guingamp Atelier Lannion-Trégor Communauté	06/05/2021 02/07/2021
	Porteurs de projets	Lancement des entretiens individuels des porteurs de projet (gouvernance, perspective, valeurs ajoutée)	01/06/2021
	Commission Mer et Littoral	Lancement de l'enquête à destination des membres de la CML (stratégie, perspective, valeurs ajoutée)	03/09/2021
ELABORATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION	Atelier Bilan & Perspectives DLAL FEAMP	Présentation de la synthèse de l'évaluation inter-GALPA	03/09/2021
	Equipe d'évaluation	Rédaction du rapport d'évaluation et relecture	Septembre octobre 2021
<b>Restitution de la synthèse de l'évaluation DLAL FEAMP en CML</b>			25/11/2021



# Les résultats de l'évaluation

## 1. Appréciation de la stratégie sur le territoire du quartier maritime de Paimpol

### 1.1 Une stratégie DLAL construite pour et avec les professionnels du territoire

Dès 2014, un travail de concertation mené dans le cadre de la démarche Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) du Pays du Trégor-Goëlo a notamment été tourné vers les professionnels de la pêche et de l'aquaculture, dont l'enjeu était d'arriver à inscrire ces activités et les acteurs dans une logique de territoire en renforçant leur rôle dans la gouvernance locale et en permettant de travailler avec les autres acteurs de la zone côtière (plaisanciers, agriculteurs etc.) autour d'un projet de territoire partagé. Ces premiers travaux ont permis de se connaître et d'échanger sur les besoins. Ils ont également donné lieu à la mise en réseau des acteurs d'une même filière qui se connaissent mais qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler ensemble.

Ce réseau d'acteurs a été élargi à l'ensemble des acteurs du quartier maritime de Paimpol suite au lancement de l'appel à candidatures DLAL FEAMP par la Région Bretagne le 25 novembre 2015.

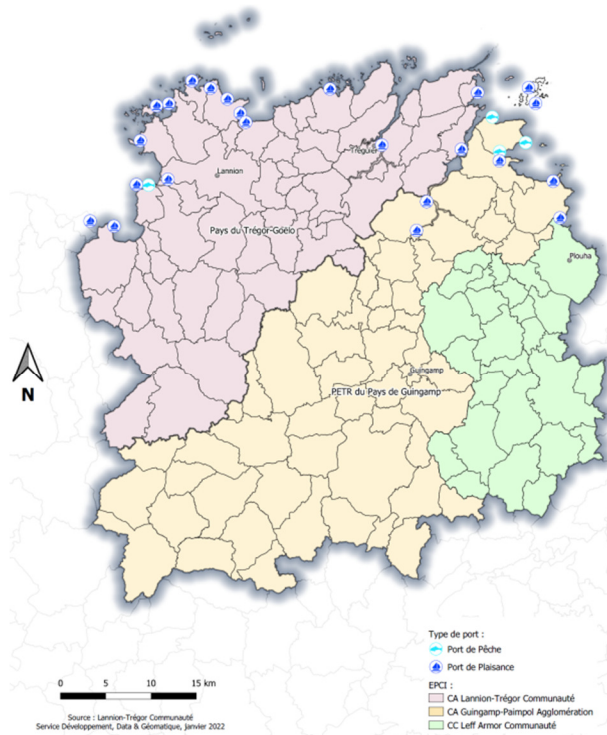


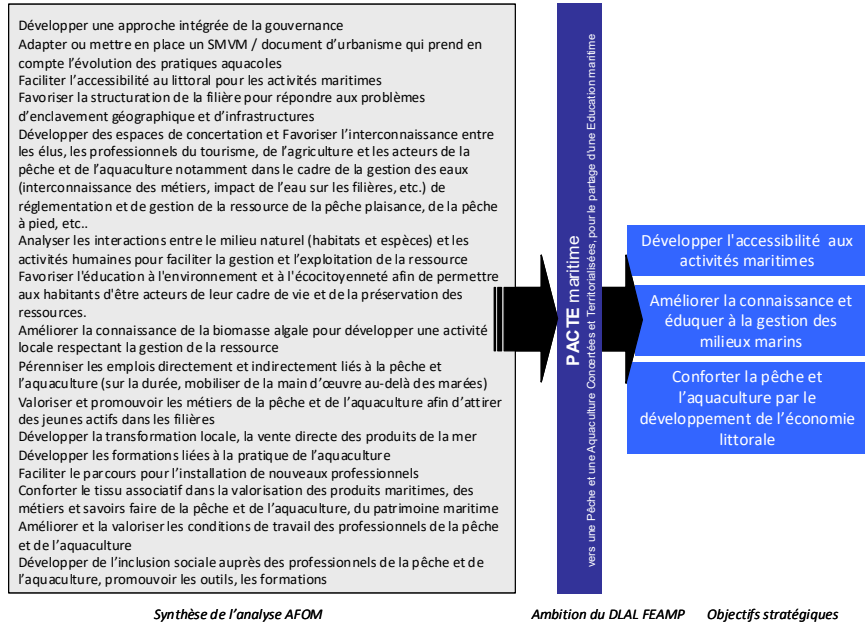
Figure 1 : carte du territoire du quartier maritime

Il est composé de près d'une centaine d'acteurs de la pêche et de l'aquaculture, des élus et des techniciens des collectivités, d'associations (culturelle, d'éducation à l'environnement, de plaisanciers), les SCOT Trégor et SCOT du Pays de Guingamp, les SAGE Argoat Trégor Goëlo et Baie de Lannion, la Chambre de Commerce d'Industrie, d'entreprises de transformation des produits issus de la mer et de l'ensemble des membres du Comité de Pilotage GIZC.





L'ensemble des différentes réunions ont permis de faire émerger les principaux enjeux auxquels la pêche et l'aquaculture sont soumis sur notre territoire (voir ci-dessous la *figure 2 : une représentation synthétique de l'articulation des enjeux du territoire et de la stratégie DLAL FEAMP extraite du dossier de candidature*)



C'est également de ce réseau d'acteurs que sont issus les membres de la Commission Mer & Littoral, afin d'assurer la continuité dans la mise en œuvre et le suivi de la stratégie.

## 1.2 Une stratégie pertinente au profit des acteurs du territoire

### 1.2.1 Approche quantitative et financière

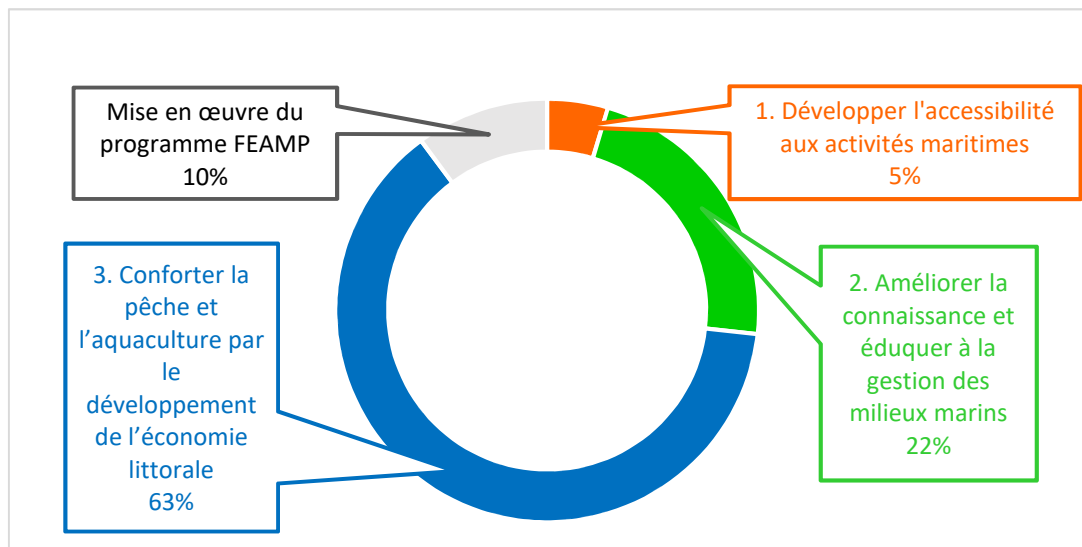


Figure 2 représentation graphique de la répartition des fonds FEAMP par axe stratégique

En avril 2019, les membres de la CML ont exprimé leur volonté d'effectuer un ajustement de la maquette financière afin de permettre le soutien à chacun des projets auditionnés en séance, dont les ateliers de Loguivy-de-la-mer qui sollicitent plus de la moitié de la dotation FEAMP attribuée au territoire.

Il est à noter que la nouvelle répartition des fonds FEAMP de la maquette modifie l'équilibre financier entre les 3 axes stratégiques mais n'en modifie pas la stratégie. En effet, le projet structurant auquel



est affectée la majorité des fonds répond tant à des enjeux de l'axe « Conforter la pêche et l'aquaculture par le développement de l'économie littorale » qu'à ceux de l'axe « Développer l'accessibilité aux activités maritimes ».



## LES ATELIERS DE LOGUIVY-DE-LA-MER

Création d'un outil collectif pour les professionnels de la mer

L'agglomération a fait l'acquisition en 2012 d'un bâtiment de 1200 m<sup>2</sup>, situé sur le port de Loguivy-de-la-Mer à Ploubazianec. Il comprend des viviers et un dispositif de pompage d'eau de mer inutilisé depuis une dizaine d'années.

Le projet consiste à la réalisation d'une étude de faisabilité et des travaux d'aménagement : tripe, bassins de stockage pour les araignées et les coquilles, purification d'huître, conditionnement, stockage de poissons en chambre froide, de poissons vivants, atelier éviscération, cuisine, studio pour stagiaire, bureaux et salle de réunion.

Le mode de gestion du bâtiment sera défini en concertation avec les professionnels.

Cet outil permettra :

- » D'améliorer les conditions de travail, et la sécurité,
- » De massifier les volumes, optimiser le transport et les livraisons,
- » D'améliorer la qualité des produits et donc une meilleure valorisation,
- » De développer de nouvelles activités pour les professionnels et de se diversifier,
- » A des jeunes entreprises de démarrer certaines activités.



19 t  
de bulots  
/ an



30 t  
de coquilles  
/ an

217 t  
d'araignées / an



9 t  
de poissons/an



6 t  
d'huîtres / an



### LE PLAN DE FINANCEMENT

1 567 400 € TTC  
Coût total de l'opération

626 960 €  
DLAL FEAMP

626 960 €  
Région Bretagne

313 480 €  
Autofinancement

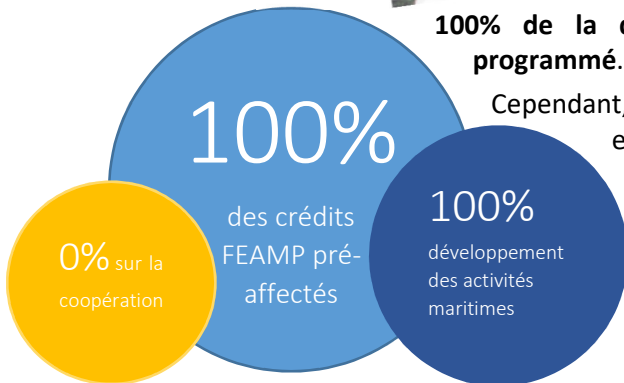
100% de la dotation FEAMP pré-affecté (avis d'opportunité) et programmé.

Cependant, il y a une grande disparité d'affectation des fonds FEAMP entre les fiches-actions. En effet, alors que les fiches-actions relatives à la promotion d'une économie nouvelle à travers le développement et la diversification des activités maritimes (FA n°5) et à la gestion de la biodiversité littorale (FA n°4) ont été ré-abondées, aucun projet de coopération n'a été auditionné et programmé.

19 projets auditionnés dont 15 programmés, 2 abandonnés par manque de crédit, et deux dossiers rejetés.

**Il est cependant regrettable que ce programme n'est pas permis de faire émerger de projet de coopération**, même si ce sont des projets plus difficiles à mettre en place car souvent non prioritaires au regard des structures porteuses.

Par ailleurs, il s'avère que le contexte de crise sanitaire en fin de programmation a également pénalisé la consolidation de partenariats existants.





Dans le cadre de la fin de la programmation du DLAL FEAMP pour la période 2014-2020, la Région Bretagne a décidé de procéder à une modification des maquettes allouées aux GALPA. L'objectif est d'optimiser la consommation des crédits FEAMP à l'échelle régionale.

Ainsi, la constitution d'un « pot commun régional » permettant de redistribuer des crédits non utilisés sur certains GALPA vers d'autres en attente de crédits, a notamment bénéficié au quartier maritime de Paimpol : **une enveloppe complémentaire de 130 662.11€** (votée en Commission permanente du 8 novembre 2021) a permis de financer les dossiers sur liste d'attente.

La totalité de l'enveloppe est donc consommée avec un complément d'enveloppe FEAMP qui a permis de financer les dossiers ayant reçu un avis favorable sous réserve des crédits restants en fin de programmation; les trois dossiers suivants sont concernés :

- Elaboration d'un profil de vulnérabilité conchylicole et de pêche à pied professionnelle sur l'estuaire du Trieux et en baie de Paimpol - Guingamp-Paimpol Agglomération
- Immersion expérimentale de récifs artificiels à caractère pédagogique au large de l'Ost Pic de
- Port Lazo - Association Récifs Goëlo et le Muséum National d'Histoire Naturelle
- Mise en œuvre du DLAL FEAMP animation 2021-2023 - Lannion Trégor Communauté.

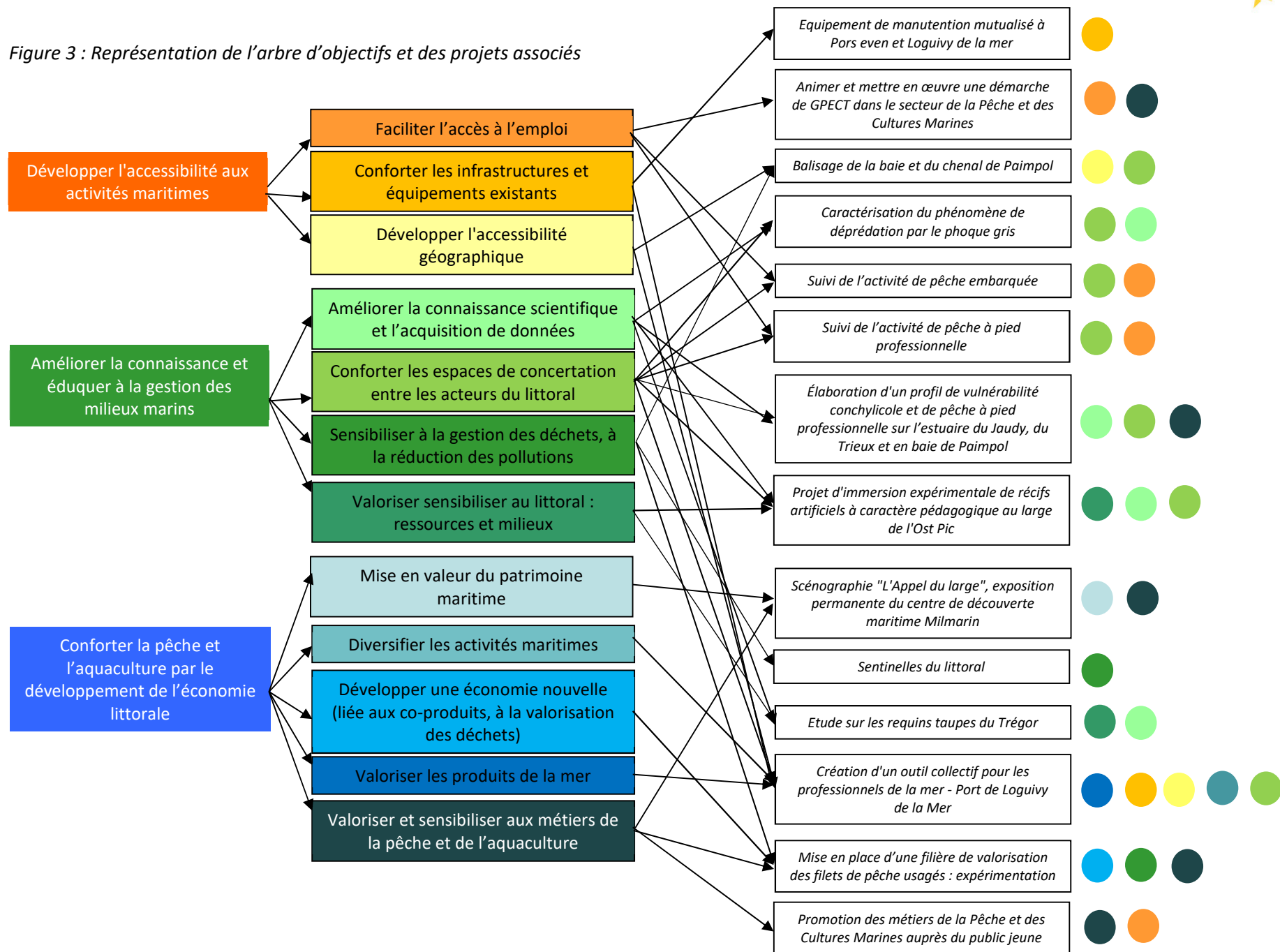
### 1.2.1 Approche qualitative

La déclinaison de l'arbre d'objectifs permet de visualiser clairement le positionnement des membres de la Commission Mer et Littoral dans la mise en œuvre de sa stratégie (voir la figure 3 de la page suivante). Elle confirme l'importance des trois axes stratégiques : « Développer l'accessibilité aux activités maritimes », « Améliorer la connaissance et éduquer à la gestion des milieux marins » et « Conforter la pêche et l'aquaculture par le développement de l'économie littorale ».

Au cours de la programmation actuelle, 19 projets ont été auditionnés en CML. On observe que les projets programmés répondent à l'ensemble des objectifs opérationnels, et cela de manière transversale. En effet sur les quinze projets programmés, un projet est transversal à trois axes : le projet « Création d'un outil collectif pour les professionnels de la mer - Port de Loguivy de la Mer » (Fiche Action 5) ; et 53% des projets sont transverses à deux axes stratégiques : par exemple, le projet « Suivi de l'activité de pêche à pied professionnelle » (Fiche Action 3) et le projet « Mise en place d'une filière de valorisation des filets de pêche usagés : expérimentation » (Fiche Action 5). **Cela confirme une cohérence dans la stratégie et sa mise en œuvre.**



Figure 3 : Représentation de l'arbre d'objectifs et des projets associés



Cette analyse est confortée par le ressenti des bénéficiaires du programme. En effet, au cours des entretiens individuels, les bénéficiaires ont indiqué que leurs projets répondent à plusieurs des trois axes stratégiques (voir figure 3 ci-dessous).

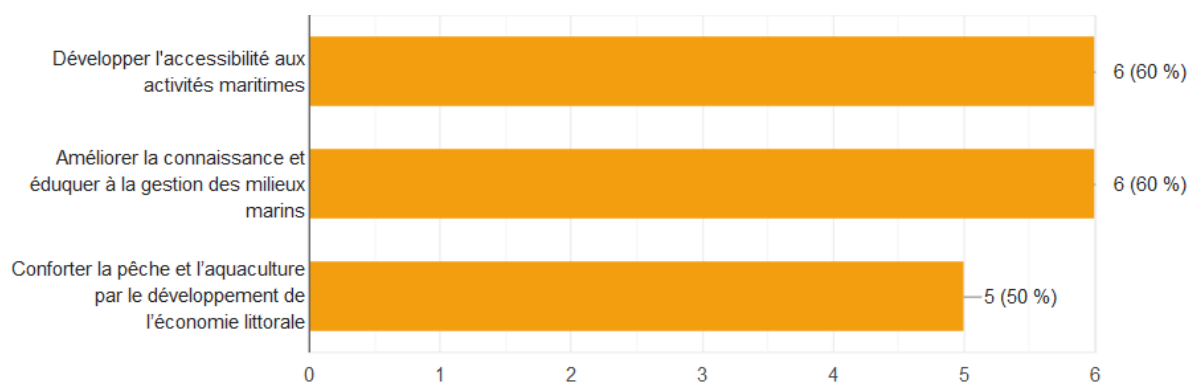


Figure 4 : résultat de l'enquête auprès des porteurs de projet qui ont répondu à la question « Selon vous, votre projet répond-il auxquels de ces trois défis? »

Les différents projets subventionnés auront permis de répondre à plusieurs objectifs :

- En lien avec l'activité économique : permettre son maintien et la conforter
  - o Améliorer les conditions de production et de travail : confort de travail, éviter des détériorations, sécurité maritime
  - o Répondre aux problématiques de recrutement
  - o Assurer une meilleure gestion du milieu marin : conséquences économiques et environnementales, mais aussi sanitaires pour les professionnels du milieu et les consommateurs
- Prendre en compte les besoins des pêcheurs et prise de conscience des élus
- Promouvoir les métiers de la mer
- Faire un état des lieux de l'activité pêche sur le territoire
- Mettre en place de nouvelles modalités de gestion ; faire évoluer les mentalités.

Sans financement FEAMP, 80 % des projets n'auraient pas pu voir le jour. Ce dispositif permet en outre de bénéficier d'autres subventions, accentuant la logique partenariale de ce programme.

Le point le plus problématique rencontré par les porteurs est toutefois la lourdeur administrative de mise en œuvre du dossier de demande de subvention, avec :

- La mise en place des procédures de marchés publics
- La règle des 3 devis pour les dépenses supérieures à 1 500 €
- La fourniture des pièces administratives relatives à la structure
- Le passage en CML puis CUP puis Commission Permanente pour validation financière

Cette lourdeur a été exprimée bien que les bénéficiaires confirment une montée en compétence dans la gestion de projet : ingénierie financière, marchés publics, réalisation d'entretiens, rigueur administrative, approfondissement et clarification des procédures internes, suivi de projets (tableaux de bord, temps de travail).

En outre, la mise en œuvre d'un projet financé par du FEAMP a permis aux porteurs de projet d'être mieux identifiés par les interlocuteurs sur le territoire, d'élargir leur réseau de partenaires et que les acteurs de terrain puissent s'approprier leur projet (professionnels de la pêche, plongeurs, plaisanciers...).

## 1.2 Une stratégie toujours d'actualité ?

Suite aux cinq années de réalisation du programme, les membres de CML estiment que la stratégie correspond toujours aux besoins du territoire. **Les enjeux principaux identifiés dans la stratégie sont toujours d'actualité.** En effet, la « nouveauté du dispositif », la spécificité des activités locales « bien identifiée » et « les échanges entre tous les acteurs présents » sont les arguments avancés par les membres de la CML.

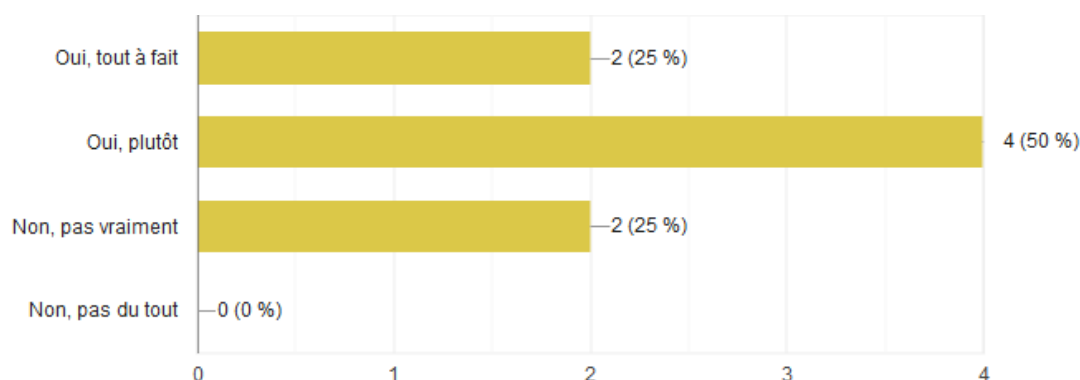


Figure 5 : résultat de l'enquête auprès des porteurs de projet qui ont répondu à la question « Selon vous, la stratégie a-t-elle permis l'échange de nouvelles expériences et l'identification de réponses innovantes aux enjeux des territoires ? »

La stratégie semble permettre de répondre aux besoins actuels des filières halieutiques et aquacoles du territoire (figure 5 ci-dessus).

Les membres de la CML sont donc consultés sur les thématiques abordées dans les fiches actions du plan de développement de la stratégie. Il en ressort que les thématiques des 7 fiches-actions sont considérées comme toujours « pertinentes » par les membres de la CML. Parmi elles, 3 thématiques semblent essentielles aux activités pêche et aquaculture :

- Promouvoir une économie nouvelle à travers le développement et la diversification des activités maritimes.
- Sensibiliser et valoriser la mer, ses produits et ses professionnels.
- Consolider l'aménagement et l'organisation spatiale de l'activité maritime.

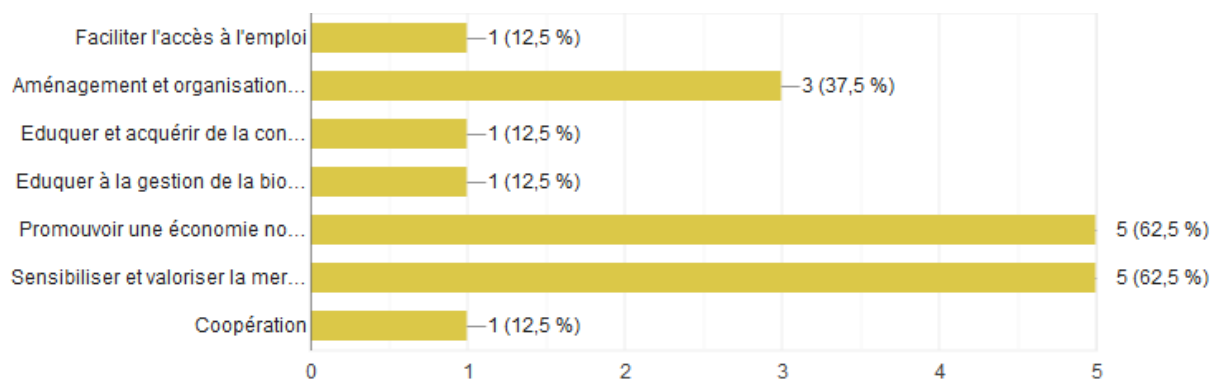


Figure 6 : résultat de l'enquête auprès des membres de la CML qui ont répondu à la question « Selon vous quelles sont les thématiques qui restent prioritaires pour le quartier maritime de Paimpol - 3 réponses maximum ».

Cependant, les membres estiment que les thématiques nécessitent la mise en place **d'animation dédiée**. Ils souhaiteraient que **des critères de sélection ciblés** soient mis en place sur les FA 2 « Aménager et organiser spatiale de l'activité maritime », FA3 « Éduquer et acquérir de la connaissance pour une meilleure gestion des milieux marins » et FA4 « Éduquer à la gestion de la biodiversité littorale et mettre en valeur le patrimoine maritime » ainsi que le développement **d'outils spécifiques** pour accompagner « l'aménagement et l'organisation spatiale de l'activité maritime »

De nouveaux enjeux liés aux filières halieutiques pourraient émerger lors des futures démarches de concertation : par exemple pour s'adapter aux enjeux climatiques et à la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Ainsi, certaines pistes de travail sont évoquées : le maintien de l'activité de la pêche côtière/ressources et débouchés et la place de l'ostréiculture.

### 1.3 Une échelle territoriale adaptée

En 2015 le choix s'est porté sur une candidature commune dont le périmètre couvre l'ensemble des communes de Guingamp Paimpol – Agglomération, Leff-Armor Communauté et Lannion-Trégor Communauté, soit près de 205 000 habitants, et cela, bien que le nombre d'habitants soit supérieur au seuil de population fixé dans le cadre de l'appel à projets. Le territoire et ses acteurs ont dérogé à cette délimitation, estimant que le quartier maritime de Paimpol était un territoire homogène et cohérent au regard des activités économiques, des caractéristiques environnementales et des usages de la population.

La légitimité du périmètre a été évalué tant auprès des membres de la CML, qu'auprès des porteurs de projet. Il en ressort les éléments suivants :

« Un périmètre territorial pertinent pour mener ces actions »

Pour **87.5%** des membres de la CML qui ont répondu, **le périmètre du quartier maritime de Paimpol a apporté de la cohérence** à la stratégie, notamment en permettant une « *continuité littorale* » sur un territoire très étendu géographiquement ; le DLA permet de faire « *le lien entre les différents acteurs* » et « *regrouper les activités du quartier maritime* ».

Il est cependant mentionné qu'il y avait « *parfois manque de cohérence et de mutualisation entre les collectivités* ».

Par ailleurs les membres de la CML notent que le périmètre choisi a permis de « **faire connaître aux acteurs l'importance de la filière maritime du territoire** », de soutenir « *l'activité maritime et emplois induits* », de « *faire émerger les besoins de la filière mer* » et de « *financer des projets structurants pour le quartier maritime* ».

La cohérence du périmètre est confortée lors des entretiens menés auprès des bénéficiaires du DLAL FEAMPA (voir figure 5 ci-dessous). Néanmoins, pour 17% des bénéficiaires, le périmètre a complexifié la mise en œuvre du projet : cette remarque concerne les projets présentés sur plusieurs territoires GALPA, comme les projets menés à l'échelle départementale. Dans ce cas de figure, une réponse négative sur l'un des GALPA peut remettre en cause la viabilité du projet.

Dans le cas des futurs DLAL, il faudrait pouvoir imaginer des modalités de sélection croisées.

A noter que parmi les deux dossiers rejetés au cours de la programmation 2014 - 2020, aucun d'entre eux ne se réalisaient à une échelle inter-GALPA.

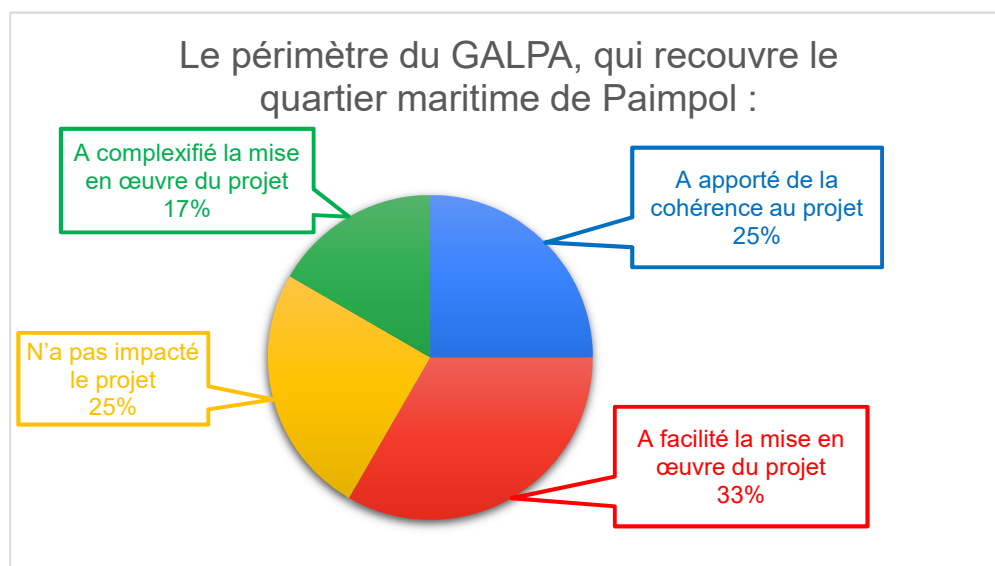


Figure 7 :

*Influence du périmètre sur la mise en œuvre du projet selon les bénéficiaires du DLAL FEAMP*

L'ensemble de ces éléments confortent le fait que le quartier maritime de Paimpol est une échelle pertinente pour mettre en œuvre le DLAL FEAMP.



## 2.1 Appréciation des fondamentaux de la démarche sur le territoire

Les membres de la CML ont choisi d'analyser la valeur ajoutée du DLAL à travers les fondamentaux du dispositif DLAL, à savoir au travers de l'ancrage territorial, de l'approche partenariale et du développement d'innovations souhaitées par le programme.

### 2.1.1 L'ancrage territorial, de la genèse de la stratégie au développement de projet

L'ancrage territorial du programme a été initié au cours de l'élaboration de la candidature. L'ensemble du territoire s'est rassemblé, élus des EPCI et représentants de nombreuses structures professionnelles locales, pour construire un projet de territoire résilient et attractif.

Près de 70% des bénéficiaires estiment que le développement de leur projet dans cadre du DLAL FEAMP a favorisé son ancrage territorial (figure 8 ci-dessous). En effet, ils estiment que le dispositif a permis de « consolider les partenariats avec les acteurs du territoire », de « mettre en connexion des acteurs avec des profils variés », de faire « connaître le projet localement » et « de remonter des problématiques locales méconnues ».

Pensez-vous que l'élaboration de votre projet dans le cadre du DLAL FEAMP ait favorisé son ancrage territorial?

10 réponses

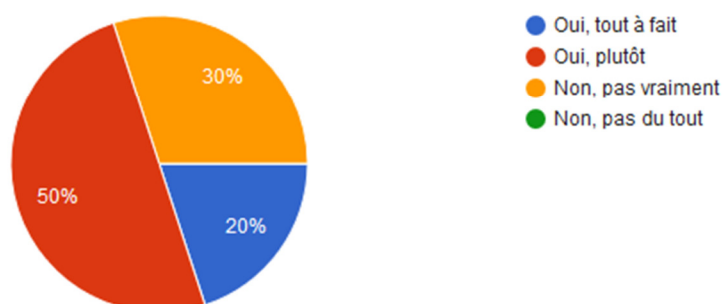


Figure 8 : Appréciation de l'ancrage territorial selon les bénéficiaires du DLAL FEAMP

### 2.1.2 L'Approche partenariale, un atout de la démarche DLAL

La création de partenariats et la mise en réseau du territoire se sont faites principalement de deux manières au cours de cette programmation : à travers le développement des projets et via les rencontres des membres de CML.

Près de **80% des projets financés ont impliqué plusieurs acteurs ou sont co-portés**, ce qui démontre la dynamique des acteurs locaux. Par ailleurs, 100% des bénéficiaires du programme estiment que l'élaboration de leurs projets dans le cadre du DLAL a favorisé les échanges avec d'autres acteurs du territoire : professionnels, usagers, élus, public bénéficiaire ou plus largement la population locale.

Les visites de projets lors des CML ont également permis d'améliorer l'interconnaissance entre les acteurs maritimes du territoire, et entre les élus et acteurs socio-professionnels. Des échanges autour des enjeux du territoire ont pu avoir lieu en CML, et aboutir à l'émergence de nouveau projet. Ainsi la

visite de la maison de la pêche de Trédez-Locquémeau est à la genèse du projet des « Ateliers de Loguivy de la Mer » porté par Guingamp Paimpol Agglomération.

La mise en réseau se fait aussi au-delà du quartier maritime de Paimpol : les rencontres organisées par le réseau national ont aussi permis de rencontrer des acteurs d'autres territoires, qui peuvent partager des préoccupations communes avec les acteurs locaux. C'est à l'issue de l'une de ces rencontres, celle des « Ateliers des gens de la mer », que les membres de la CML se sont emparés de la thématique des engins de pêche usagés et ont développé l'expérimentation sur les filets de pêche usagers à l'échelle du quartier maritime de Paimpol.

Ces temps enrichissent les réseaux d'acteurs existants, l'interconnaissance et participent à l'effet levier du programme sur le territoire, faisant émerger de nouveaux projets et connaître ce dispositif aux porteurs de projet (cf figure ci-dessous).

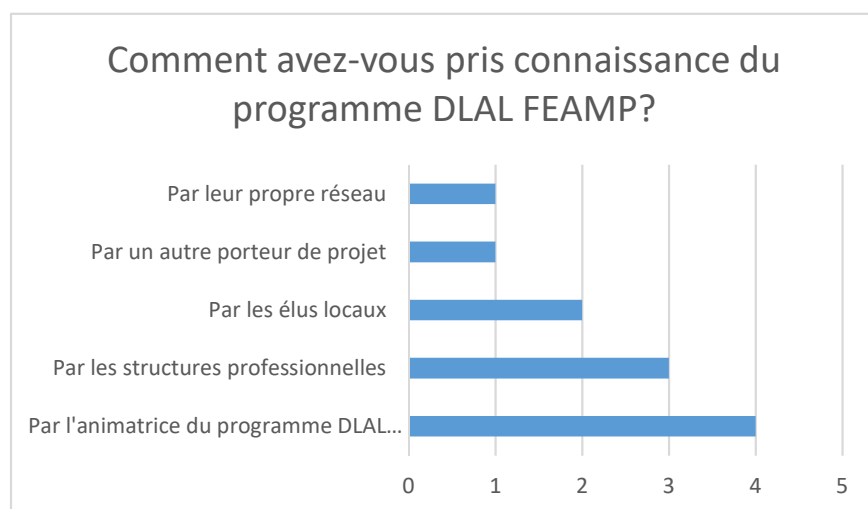


Figure 9 : Comment les porteurs de projet découvrent le DLAL FEAMP

### 2.1.3 De l'approche partenariale à la coopération : le pas n'est pas encore fait...

Nouveau territoire de coopération maritime, les acteurs du territoire avaient mis en avant, lors de l'élaboration de la candidature au DLAL, la valeur ajoutée du « PACTE maritime » sur deux outils transversaux que sont la concertation et la coopération.

Prérequis de la stratégie, la concertation se distingue de la négociation en ce qu'elle n'aboutit pas nécessairement à une décision, mais qu'elle vise à préparer la mise en œuvre d'un projet commun. La concertation suppose la confrontation entre les parties, l'échange d'arguments et des points de vue. La Commission Mer et Littoral est l'un des lieux de concertation pour la mise en œuvre de la stratégie maritime.

Ce partage d'une identité et d'une culture maritime a permis de favoriser le développement d'actions et de projets multi partenariaux. Alors que la majorité des projets financés ont une dimension multi-partenariale, **aucun projet de coopération interterritoriale ou transnationale n'a émergé au cours de cette programmation.**

Le territoire souhaitait prolonger et renforcer cette stratégie maritime par le biais de la coopération, opportunité d'enrichir le projet de territoire d'une dimension interterritoriale ou transnationale susceptible de conforter, pérenniser et développer les actions existantes.

Afin d'identifier des pistes d'amélioration et facteurs de réussite pour la mise en œuvre d'un futur programme, les bénéficiaires ont été interrogés sur ce point. Il en ressort les éléments suivants :

- Le DLAL FEAMP est identifié comme l’outil adapté pour mettre en place des projets de coopération : c’est « la philosophie du programme ».
- 90% des bénéficiaires pensent que la mise en place d’un projet de coopération serait un atout pour leur structure car cela développerait « l’interconnaissance », permettrait « d’augmenter le rayonnement du projet » et de mutualiser des « compétences et de l’expertise » avec d’autres partenaires.
- Cependant la mise en place de projets de coopération est « complexe » dans le programme actuel et « chronophage » ; les principaux freins identifiés se répartissent de la façon suivante :

Quels sont, selon vous, les freins à la mise en place d’un projet de coopération?

10 réponses



Figure 10 : classification des freins à la mise en œuvre d’un projet de coopération.

Le principal frein à la mise en place de projets de coopération est la méconnaissance sur ce programme. Un des autres freins mis en avant est la difficulté liée à l’interconnaissance entre développeurs de projet à l’échelle territoriale mais également régionale. Ainsi, la mise en place de temps d’échanges sur les bonnes pratiques, les retours d’expérience pourront faire émerger de nouveaux partenariats et coopérations.

#### 2.1.4 Un programme qui soutient l’innovation, dans les projets et dans la démarche territoriale

Dispositif nouveau pour le quartier maritime de Paimpol, l’innovation est en premier lieu appréciée en terme de démarche territoriale. En effet, le DLAL FEAMP a permis l’élaboration et la mise en œuvre d’une stratégie maritime, via une gouvernance propre sur un territoire projet. La Commission Mer et Littoral est la seule instance à l’échelle du quartier maritime, qui regroupe des élus et acteurs maritimes du territoire. Avant la mise en place du DLAL, il n’y avait pas de stratégie maritime mise en œuvre à cette échelle. A titre d’exemple, les Schémas de Mise en Valeur de la Mer sont à une échelle infra. Les autres instances d’élaboration d’une stratégie maritime se font à l’échelle régionale ou de manière partielle au travers des Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Dans le cadre de l’analyse qualitative des projets, l’innovation est définie de la manière suivante : « une innovation est une nouveauté sociale, un nouveau produit, un nouveau service ou de nouvelles pratiques, gouvernance ».

Avez-vous perçu une exigence en termes d'innovation lors de l'élaboration de votre projet dans le cadre du DLAL FEAMP?

10 réponses

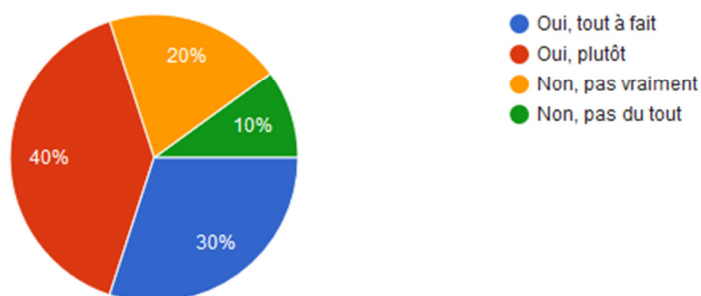


Figure 11 : Perception de l'innovation par les bénéficiaires du DLAL FEAMP

Les porteurs de projet confirment le caractère innovant du dispositif FEAMP qui peut prendre plusieurs formes : l'élargissement du projet, la mise en place de nouvelles pratiques, un côté inspirant pour d'autres territoires, une nouveauté pour le secteur géographique.

## 2.2 Analyse de l'efficacité de la gouvernance, de la communication et des moyens humains et financiers

### 2.2.1 La Commission Mer et Littoral, une instance clé pour la gouvernance du programme et le maintien de la mobilisation des acteurs.

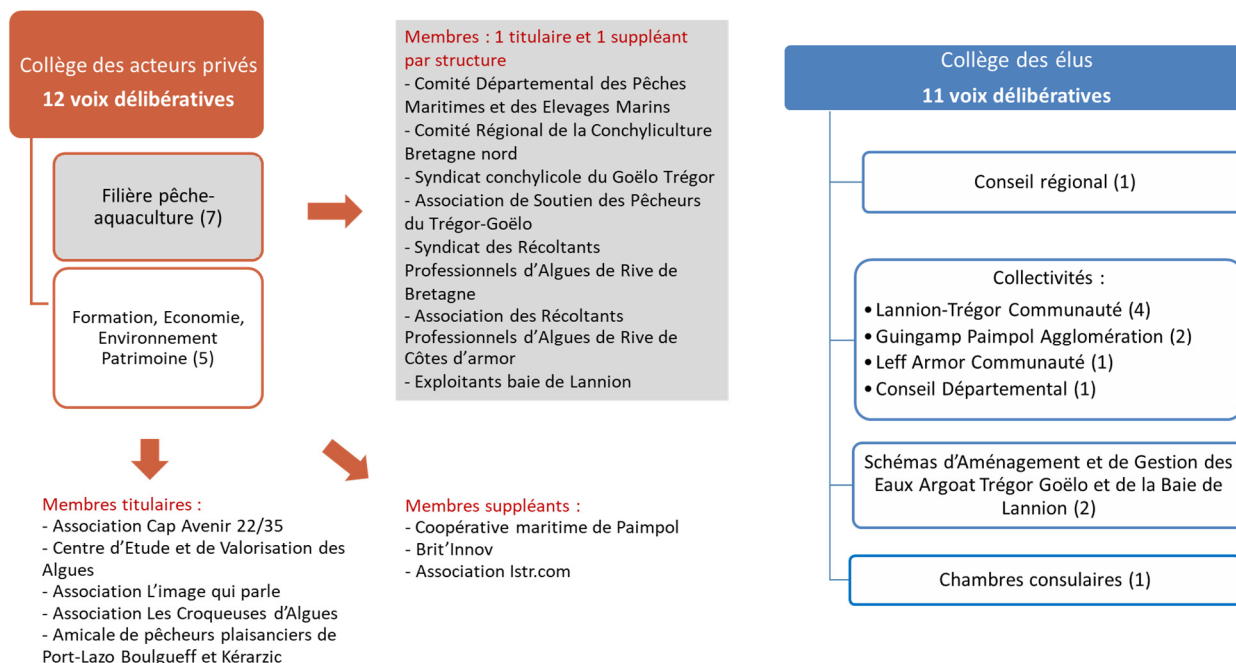


Figure 12 : La composition de la Commission Mer et Littoral

L'ensemble des acteurs questionnés confirme le rôle stratégique de la CML sur la mise en réseau et la programmation de crédits au niveau local. Il existe ainsi une réelle identité à la CML, par sa composition, plurielle, associant acteurs du monde économique de la filière mer et élus.

La Co-présidence élus / professionnels est considérée comme une réelle valeur ajoutée pour le fonctionnement de la gouvernance et répond aux attentes des acteurs locaux ; elle a facilité la concertation (un des deux outils considérés comme une valeur ajoutée dans le dossier de candidature), l'échange d'arguments, des points de vue de chacun.

Les échanges en CML ont été jugés par les bénéficiaires globalement constructifs et intéressants, permettant de faire connaître certains métiers ou filières, de préciser ou de faire évoluer l'image sur leur projet.

Pour le porteur de projet, cela représente une vitrine de présenter le projet en CML, car il s'agit de le faire aux acteurs du quartier maritime, point fort, selon eux, de l'activité de la CML. L'audition au fil de l'eau en CML est prônée par la totalité des porteurs.

Un effort d'information devrait être porté vers les banques et comptables, pour qu'ils deviennent à leur retour relais d'information sur ces dispositifs.

Les entretiens ont permis de faire remonter par les bénéficiaires le souhait de mobiliser les banques, font déjà parties de certaines CML, ce qui n'est pas le cas sur notre GALPA.

Concernant les modalités de réunion, certains membres de la CML ont jugé le temps de réunion trop long, avec une demande de réduire la durée d'audition des porteurs (présentation et questions-réponses). Il est souligné que le temps d'audition a été rallongé en cours de programmation à la demande des membres du GALPA, ceux-ci estimant qu'ils n'avaient pas assez de temps pour les échanges avec le porteur de projet, pouvant entraîner des difficultés lors des délibérations.

## 2.2.2 Le comité de programmation, une instance superflue

Dans le cadre de la gestion des fonds FEAMP, le Comité Unique de Programmation a pour mission le suivi de la maquette financière FEAMP, ainsi que de valider la programmation des crédits FEAMP, après instruction du dossier de demande de subvention par les services de la région.

Les membres du CUP des Pays de Guingamp et de Lannion-Trégor Communauté ont été questionnés. Il en ressort les résultats globaux suivants :

Figure 13 : L'appropriation du DLAL FEAMP par les membres des deux CUP

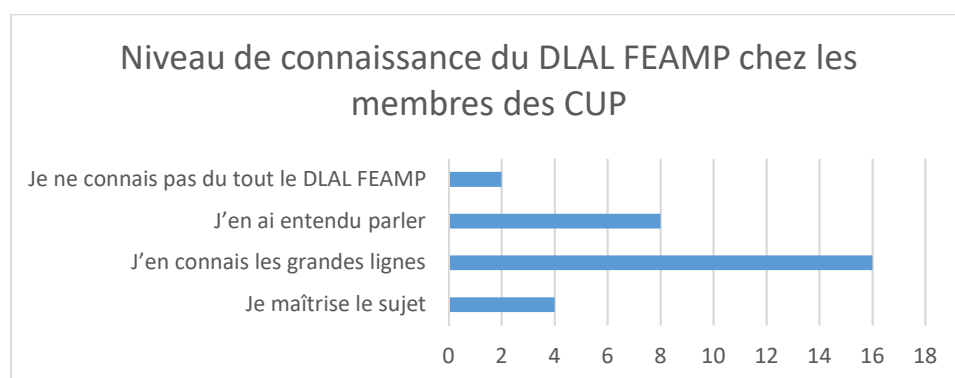
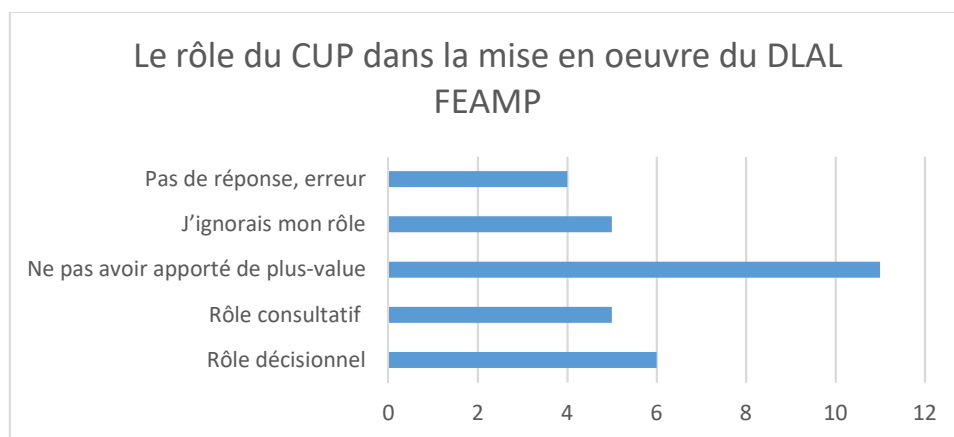


Figure 14 : Perception du rôle des membres des deux CUP



Le rôle du CUP dans la gestion des fonds FEAMP apparaît peu pertinent, voire obsolète, entraînant des délais de traitement de dossiers plus longs, par le passage obligé en cette commission. Seulement 19% des membres des deux CUP estiment avoir un rôle décisionnel et 13% des membres estiment maîtriser le programme. Cette étape serait supprimée dans la prochaine programmation des fonds FEAMP, confirmant les éléments observés sur notre territoire.

### 2.2.3 L'accompagnement par l'équipe du GALPA, un des facteurs clefs de réussite

Le GALPA a un fonctionnement partenarial très fort qui s'appuie sur l'équipe d'animation du programme.

En début de programme, 0.5 ETP était missionnée pour accomplir cette mission. En fin de programme, l'équipe s'est étoffée à près d'1 ETP permettant de consolider sa mise en œuvre et de répondre au impératif de fin de gestion du DLAL FEAMP. Le binôme animateurs – gestionnaire est un élément déterminant pour la réussite de la gestion du programme mais également dans l'accompagnement des porteurs de projet.

Différentes missions sont à réaliser : l'animation de réseau, la gestion du programme, la rencontre des porteurs de projets, l'organisation des CML, l'appui au montage des dossiers de demande de subvention et de paiement, la communication sur le programme.

Les apports aux différentes étapes du projet (définition, montage et paiement) ont été soulevés par les porteurs de projet. L'accompagnement a permis de fournir une expertise, de compléter le projet et de réfléchir aux livrables à fournir.

### 2.2.4 La valorisation du programme, des projets

#### La valorisation du programme

Un point reste toutefois à travailler sur le nouveau programme FEAMPA : l'aspect communication du programme.

## La communication sur le DLAL vous semble-t-elle satisfaisante?

10 réponses

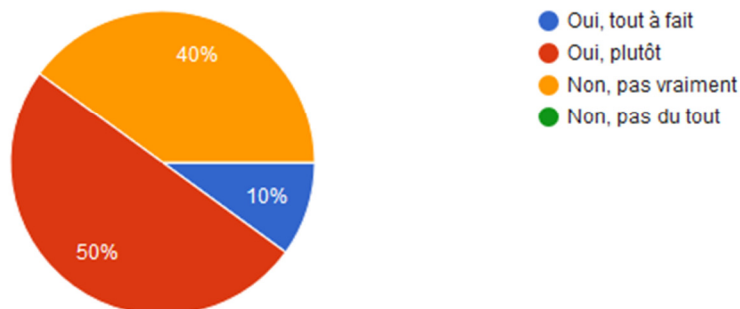


Figure 15 : Appréciation de la communication sur le DLAL FEAMP

Il en ressort en effet qu'il est difficile d'avoir l'information accessible quand on est en dehors des réseaux.

### La valorisation des projets

Tous les bénéficiaires communiquent sur l'Europe : utilisation du logo de l'Europe, articles de presse, plaquettes d'information à destination de différents publics, réseaux sociaux, invitations vernissage, site internet, participation à des fêtes locales (fête de la sardine à Trédrez-Locquémeau)

L'ensemble des porteurs sont favorables à développer leur communication pour faire connaître leur projet et son financement européen dans le cadre de manifestations spécifiques : site internet « Toute l'Europe » ; vidéo sur le site internet LTC et l'Europe et vous ; participation à la fête de l'Europe ; Participation aux actions du réseau national et européen.

Ils souhaitent toutefois privilégier la communication de proximité afin de mieux faire connaître leur structure.

90% des bénéficiaires sont intéressés par une mise en réseau des acteurs ayant bénéficié de fonds FEAMP (sous forme de colloque par exemple). Cela permettrait une rencontre entre acteurs, de bénéficier de retours d'expérience, de mieux connaître les projets du territoire, de mettre en lumière des problématiques du territoire et d'impulser des projets communs.

# Les Perspectives

## 1. Une expérience positive

L'ensemble des acteurs a souligné l'importance de ce dispositif émergent, creuset d'innovation et d'échanges, dont le point fort est l'organisation des commissions Mer et littoral qui associent élus et socioprofessionnels de la mer.

Outil de développement de la filière pêche et aquaculture, le FEAMP apparaît comme un réel outil au service du territoire, par et pour le territoire.

La dynamique enclenchée par la gestion des crédits FEAMP localement suscite un vif intérêt, que ce soit par les membres de la CML ou par les bénéficiaires eux-mêmes. S'ancrer au plus près des actifs de la mer apporte une réelle plus-value pour créer un réseau et une dynamique partenariale innovante, nouvelle, et gage de nouveaux projets pour demain, permettant d'accompagner le développement de ces champs de l'économie locale, encore trop mis de côté actuellement. De plus, le périmètre d'action sur le quartier maritime de Paimpol accentue encore plus cette légitimité d'action.

## 2. Des points de vigilances à prendre en compte pour l'avenir

Des pistes d'amélioration ont d'ores et déjà été identifiées lors de ce travail d'évaluation. Elles concernent :

### **Une communication à accentuer**

La communication est à développer, tant à l'intérieur du groupe, qu'à l'externe, afin, notamment, de diversifier les porteurs de projets.

La création d'outils dédiés aux membres du Comité de Programmation leur permettra de s'approprier davantage le programme et d'en devenir de véritables ambassadeurs sur le territoire. Un travail sur l'image du programme sera à travailler.

De même, la communication sur les résultats des projets soutenus devra être accentuée.

De manière générale, les supports de communication devront être renforcés afin de faciliter la mise en œuvre de la stratégie.

### **Une animation à renforcer**

Pour la pleine réussite du programme et répondre aux pistes d'amélioration qui viennent d'être évoquées, les besoins en animation pour l'accompagnement des porteurs de projet devront être renforcés. Une mission entièrement dédiée à l'animation permettrait de favoriser l'émergence des projets et de nouveaux porteurs de projets.

Une mission distincte pour la gestion des dossiers permettrait de renforcer cet accompagnement et d'assurer un meilleur suivi des paiements des aides et améliorer les délais de traitement des dossiers, favorables aux porteurs de projet.



### **Alléger les procédures administratives**

Dans la mesure du possible, l'allègement des pièces administratives à fournir, notamment en cas de dépôt de plusieurs dossiers par un même porteur, et du processus de sélection des dossiers seraient un plus dans la mise en œuvre d'un nouveau programme.

## **3. Des défis à relever pour transformer l'essai sur une nouvelle programmation**

### **Renforcer la stratégie**

La stratégie actuelle semble répondre aux besoins des acteurs localement. Lors des entretiens aux porteurs de projets, l'intérêt sur les thématiques suivantes a été confirmé :

- Qualité du milieu marin (5)
- Education à la mer (3)
- Planification spatiale de la zone côtière (3)
- Valorisation des productions halieutiques locales (3)
- Attractivité des métiers maritimes (2)
- Ports et points de débarquement secondaires (1).

### **Une coopération à développer**

Les acteurs du territoire ont eu des échanges riches avec les autres groupes, notamment dans le cadre de la coopération. Elle devra toutefois être renforcée pour favoriser les retours d'expériences d'autres territoires et le transfert de méthodologie et de compétences.

Une évolution sur la mise en œuvre des projets de coopération est également attendue, permettant d'être moins chronophage et plus attractif pour les potentiels bénéficiaires. Un dispositif souple tel que « l'idée au projet » (dit « 6000€ ») mis en œuvre sur le programme LEADER 2007-2013. Cet outil avait pour objectif de donner la possibilité de préparer, d'amorcer et vérifier la viabilité des projets et des partenariats en amont pour les projets transnationaux et de donner un coup de pouce à la coopération transnationale : une aide de 6 000€ étaient dédiés aux projets pour des frais de déplacement, de séjour, d'interprétariat, d'étude préalable, de prestation d'animation ponctuelle...

### **Maintenir la dynamique des acteurs et amplifier la mise en réseau**

Une première expérience ressentie comme positive par les acteurs du territoire, qu'ils soient membres de la Commission Mer et Littoral ou porteurs de projets.

### **Un dispositif d'aide à adapter aux besoins des petites structures et qui doit gagner en fluidité**

La mise en œuvre des fonds européens apparaît encore complexe. Une forte pédagogie et un accompagnement technique, notamment sur les marchés publics, sont à apporter aux porteurs de projet pour aider à cette mise en œuvre. Ce besoin est encore plus accru pour les petites structures, parfois sans personnel dédié.

Certains projets pouvant être bloqués en raison d'une difficulté de trésorerie, la mise en place d'avances remboursables semble être un atout pour essaimer le programme sur le territoire.

# ANNEXE

## La stratégie du DLAL

La stratégie du DLAL est articulée en 3 axes

### 1- Développer l'accessibilité aux activités maritimes

Il est nécessaire de développer et faciliter l'accès à l'emploi : cela passe par l'accompagnement des professionnels (formation, plan de carrière, développement / reprise d'activité), l'amélioration et la valorisation des conditions de travail, et la promotion de l'inclusion sociale.

Par ailleurs, certains équipements portuaires nécessitent d'être confortés afin de développer une complémentarité, pour pallier l'enclavement du territoire. Il faut également favoriser l'aménagement de nouvelles zones aquacoles et le développement de l'algoculture dans les dispositifs de planification des espaces littoraux et maritimes.

### 2- Améliorer la connaissance et éduquer à la gestion des milieux marins

Les activités de la pêche et de l'aquaculture sont directement liées à la qualité et à la gestion durable des milieux marins. Pour être durable, la gestion des milieux marins nécessite une amélioration des connaissances. L'acquisition de données scientifiques permettrait également de mieux connaître et comprendre l'interaction entre les activités humaines et les milieux marins.

Par ailleurs, ces milieux sont soumis à de nombreuses sources de dégradations. Il est donc nécessaire de préserver les écosystèmes côtiers et estuariens par la mise en œuvre d'une gestion commune et durable des milieux marins. Pour être efficace, cela passe par le développement de l'éducation à la gestion des milieux marins auprès de l'ensemble des acteurs de notre territoire (élus, acteurs économiques, population, touristes, etc.), mais également à la gestion des déchets et à la réduction des pollutions.

### 3- Conforter la pêche et l'aquaculture par le développement de l'économie littorale :

Les activités de pêche et d'aquaculture jouent un rôle important dans le développement des zones littorales, aujourd'hui fortement convoitées. Or, ces secteurs connaissent eux aussi un contexte économique délicat les invitant à développer d'autres sources de revenus via la diversification de leurs activités. La diversification peut s'entendre comme le développement de nouveaux marchés pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, par une valorisation ou commercialisation innovante. Un autre moyen pour conforter la pêche et développer l'aquaculture est d'impulser une économie maritime nouvelle, ou circulaire, en s'appuyant sur l'utilisation de co et sous-produits de la pêche, de la collecte des déchets issus de la pêche et de l'aquaculture (équipements, matériaux, etc.).

Lannion-Trégor Communauté et le PETR du Pays de Guingamp souhaitent relever le défi majeur du renforcement de l'ambition maritime du territoire ; elle sera confortée par la valorisation de la mer, de ses produits, des professionnels et de son patrimoine maritime (matériel et immatériel).

## La valeur ajoutée de la démarche DLAL FEAMP

Faire du lien en se faisant confiance. Tel est le pari initial de cette démarche de développement local intégrée dans les années 1990 par la Commission européenne dans ces politiques de soutien aux pays membres.

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) encourage une pêche et une aquaculture durable, innovante et compétitive, la mise en œuvre de la politique commune de la pêche, l'amélioration de l'emploi, la cohésion territoriale, la transformation des produits issus de la pêche et de l'aquaculture, etc. Notre dispositif, le DLAL vise à soutenir le développement durable de ces activités, en associant les acteurs des territoires.

Les principes fondamentaux de la démarche DLAL FEAMP

### Innovation :

- Expérimentation ayant une plus-value pour le territoire
- Droit à l'erreur
- Nouveau produit, nouveau service, nouvelle organisation
- Absence de récurrence
- Caractère reproductible

### Action collective

- Démarche collaborative autour d'une dynamique commune
- Mise en réseau de catégories d'acteurs différentes
- Partenariats publics privés
- Portée collective
- Transversalité

### Ancrage territorial

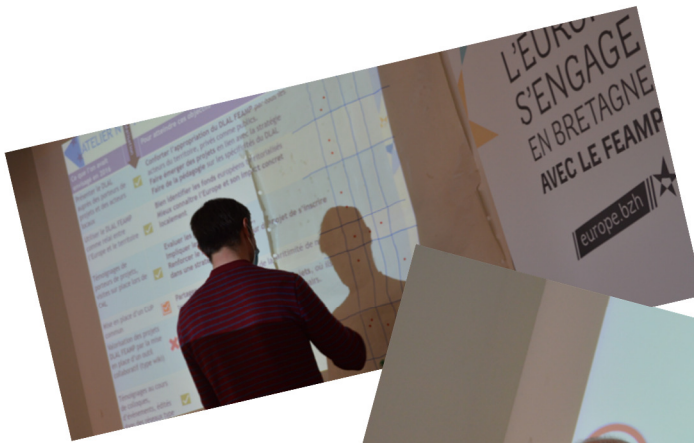
- Travailler à partir des ressources locales et des potentialités du territoire
- Construire un projet de territoire résilient et attractif
- Développer un écosystème d'acteurs

A l'échelle locale, deux outils sont identifiés comme support nécessaire à la mise en œuvre du programme :

*Prérequis de la candidature : La valeur ajoutée du « PACTE maritime » repose sur deux outils transversaux que sont **la concertation** et **la coopération** :*

*Pré requis de la stratégie, la concertation se distingue de la négociation en ce qu'elle n'aboutit pas nécessairement à une décision, mais qu'elle vise à préparer la mise en œuvre d'un projet commun. La concertation suppose la confrontation entre les parties, l'échange d'arguments, des points de vue de chacun. La Commission Mer et Littoral sera l'un des lieux de concertation pour la mise en œuvre de la stratégie « PACTE maritime ».*

*Enfin, le territoire souhaite prolonger et renforcer cette stratégie par le biais de la coopération. Ce sera l'opportunité d'enrichir le projet de territoire d'une dimension inter-territoriale ou transnationale susceptible de conforter, pérenniser et développer les actions existantes. Cela passera par l'échange de nouvelles expériences et permettra d'identifier de nouvelles réponses aux enjeux des territoires.*



**PACTE MARITIME, LE VOILE TERRITORIAL DU FEAMP**

Le FEAMP est le Fonds Européen dédié aux Affaires Maritimes et à la Pêche qui accompagne la mise en œuvre de la politique commune de la pêche. Le volet territorial du FEAMP est un programme européen qui vise à positionner les activités de pêche et d'aquaculture au cœur du projet de développement des territoires maritimes, dans une démarche de développement local portée par les acteurs locaux. Ce volet territorial du FEAMP permet la mise en œuvre des actions, porte aux projets collectifs, pilotes ou innovants pour le territoire maritime du Golfe et du Trégor.

**UN PROGRAMME CONSTRUIT POUR ET AVEC LES PROFESSIONNELS**

Il s'agit d'une ambition commune et collective pour la pêche et les cultures marines du Pays de Guingamp et de Lannion-Trégor Communauté (chef de file).

Les acteurs du territoire ont choisi de s'appuyer sur le volet territorial du FEAMP pour mettre en place un « PACTE maritime » vers une Pêche et une Aquaculture Concertées et Territorialisées, pour le partage d'une Education maritime. Il s'agit de faire émerger une ambition maritime partagée tout en développant les relations et les solidarités entre l'amont et l'aval des territoires, entre les activités économiques, créant ainsi une dynamique commune articulée en trois défis.

**3 DÉFIS**

- 1. DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS MARITIMES
- 2. AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET ÉQUIPER À LA GESTION DES MILIEUX MARINS
- 3. CONFORTER LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE LITTORALE

